

**COLLECTIF POUR LES FAMILLES ET LA JEUNESSE EN DANGER
(Secteur social et médico-social)**

Aujourd'hui les droits des familles et des enfants en Guyane sont bafoués et leurs conditions de vie sont trop souvent indignes. Pour rappel, la Guyane présente des caractéristiques sociodémographiques, géographiques uniques et exceptionnelles qui sont ignorées dans l'élaboration des projets de notre territoire.

Les familles en Guyane se précarisent et se retrouvent en grande difficulté. Les parents ont de plus en plus de mal à faire face à leurs tâches éducatives, absorbés par leurs difficultés quotidiennes souvent cumulées (accès au logement, à l'emploi, aux ressources financières). Les enfants sont par conséquent livrés à eux-mêmes. En perte de repères, emportés par des fléaux (décrochage scolaire, addictions, prostitution...), certains finissent par basculer dans la délinquance.

L'insécurité est caractérisée par des faits avec violence. Les réponses apportées face au trafic de drogue et au phénomène grandissant des mules est aujourd'hui axées principalement sur la répression. Autre illustration de la dichotomie entre un système pensé au niveau national et notre réalité départementale : des moyens sont déployés pour la radicalisation pourtant, cette problématique est quasi inexistante sur notre territoire.

Les travailleurs médico-sociaux et les professionnels dédiés à la prise en charge des publics vulnérables (en situation de handicap, en très grande précarité, enfants en danger et délinquance juvénile) sont en nombre largement insuffisant. Ils ne sont plus en mesure d'assurer de manière optimale leurs missions de base. Il existe un décalage entre les objectifs à réaliser et les moyens disponibles. Ce qui crée un désarroi, un mal-être chez les professionnels engagés.

Le Guyane est en pleine anomie, en situation de dérèglement social. Il est impératif de répondre immédiatement aux besoins spécifiques de ces personnes et ce, dans l'intérêt général de la population guyanaise.

Aussi, nous demandons des moyens financiers pour rattraper notre retard structurel, dans une démarche prospective ainsi que des solutions adaptées aux réalités de notre territoire avec la capacité d'innover et d'expérimenter les articulations entre la prévention et la protection.

Contacts :

Viviane ZULEMARO : vhzt973@gmail.com 0694 43 65 30

Erwan GOURMELEN : erwan.gourmelen@wanadoo.fr 0694 22 15 13

Maryse LABECA : m.labeca@yahoo.fr 0694 22 15 33

Marielle HELENE-MADELEINE : assistantssociauxdeguyane@outlook.fr 0694 28 81 05

Stephen HO-A-FOUK : sh.afouk@gmail.com 0694 27 29 17

France-Aimé SUTTY : franceaimesutty@yahoo.fr 0696 36 52 03

REVENdicATIONS

COLLECTIF pour « LES FAMILLES ET LA JEUNESSE EN DANGER »

Du secteur social et médico-social

Le Collectif des professionnels de Guyane fait les propositions suivantes :

La mise en place **d'un véritable plan d'action** des politiques sociales spécifique tenant compte des nombreuses particularités de l'étendue de notre territoire (notamment une couverture nécessaire dans l'Ouest compte tenu de la croissance démographique).

Isolement géographique

- Création d'un Guichet Unique (CAF, CGSS, CTG, POLE EMPLOI, MDPH, IEDOM...) dans toutes les communes

Petite enfance et protection maternelle et infantile

- Création de 3300 places d'accueil pour les moins de 6 ans (y compris pour les enfants en situation de handicap)
- Création d'un Centre d'éducation et de planification familiale dans l'Ouest (3 400 naissances environ)
- Mise en place de 3 équipes mobiles pluridisciplinaires (PMI) pour se déplacer dans les zones enclavées (Centre, Est et Ouest)
- Construction de 2 Centres de PMI à Cayenne et à Matoury
- Modernisation des Centres de PMI de Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria et Mana
- Recrutement de professionnels de santé en PMI (9 médecins (dont 1 médecin chef), 6 sages-femmes et 10 infirmières puéricultrices)
- Financement d'action de soutien à la parentalité et de médiation familiale

Domaine du handicap

- Création de structures accompagnant les personnes adultes (foyer, accueil de jour, service de suite et de réadaptation, structures de prise en charge des troubles psychiques) et structures de dépistage précoce ;
- Création de classes adaptées supplémentaires pour les enfants présentant un handicap spécifique (SEGPA, ULIS), avec les personnels formés.
- Fonctionnement adéquate de la MDPH (entre 6 et 12 mois de délai d'attente)
- Création de structures type Entreprises Adaptées, Etablissements et Services d'Aide par le Travail...

Protection de l'enfant

- Création d'établissements et de dispositifs d'accueil pour les mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance, les jeunes mères, les jeunes travailleurs et jeunes majeurs
- Création de clubs de prévention (Cayenne, Est, Ouest)
- Renforcer les dispositifs de prévention (Aide Educative à Domicile)
- Création de lieux de vie (lieux de rupture pour les jeunes en grande difficulté)
- Création d'un Internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents

Prévention de la délinquance juvénile et alternative à l’incarcération

- Développer des actions de médiation sociale
- Création d’un centre éducatif fermé
- Financement pérenne pour le recrutement d’éducateurs de rue dans les quartiers sensibles

Droits des étrangers

- Création d’un Centre d’Accueil de Demandeurs d’Asile (décisions prises en Martinique avec délais d’attente)

Droits des victimes de violences conjugales

- Création d’un centre de 100 places d’hébergement d’urgence pour les femmes victimes de violences conjugales avec enfants en bas âge (et des annexes sur tout le territoire)

Insertion sociale

- Création d’un EPIDE (Etablissement pour l’Insertion Dans l’Emploi)
- Création de centres d’hébergement d’urgence et temporaire
- Développer des actions de proximité (chantiers d’insertion)

Revalorisation des budgets :

- **pour le recrutement en urgence de professionnels :**
 - médecins spécialisés (psychiatre, gériatre, addictologues, pédiatres...) et de paramédicaux (puériculteurs, psychologues, orthophonistes)
 - familles d’accueil
 - 300 travailleurs sociaux : éducateurs, éducateurs spécialisés, éducateurs jeune enfant, travailleurs en intervention sociale et familiale, assistants de service social, conseillères en Economie Sociale et Familiale, médiateurs, conseillers conjugaux et familiaux, etc... pour combler le déficit.
- **Pour la formation des professionnels :**
 - Gratification des lieux de stage ;
 - Soutien des étudiants dans le secteur médico-social (eux-mêmes précarisés)
 - Conseillers conjugaux et familiaux et médiateurs familiaux
- **Pour le financement de structures :**
 - l’Association Tutélaire de Guyane pour la protection des majeurs protégés
 - Budget supplémentaire pour rattraper le retard structurel pour la prise en charge des mineurs (ASE, PJJ, création de Maisons de Solidarité...)
 - Associations qui œuvrent pour les familles et les jeunes en difficulté